

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
**Sous-direction des ressources humaines des greffes**  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 9 avril 2026

Circulaire  - Note

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : [pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr](mailto:pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr)

**Le garde des Sceaux,  
ministre de la justice**

à

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général de ladite cour**

**Mesdames et messieurs les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et messieurs les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

*Pour information*

N° note : **SJ-26-105-RHG1/09/04/26**

Mots clés : Directeur des services de greffe – Mobilité – Mutations – Réintégrations – Détachements – Avancement au grade de directeur principal – Additif.

Titre détaillé : **Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe - prise de fonction 1<sup>er</sup> septembre 2026 (ADDITIF).**

Texte(s) source(s) :

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 31 décembre 2026.

Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 9 avril 2026

Affaire suivie par Kariatou BADJI  
Cheffe du pôle de la gestion des personnels de catégorie A  
[pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr](mailto:pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr)

Le garde des Sceaux,  
ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général de ladite cour

Mesdames et messieurs les premières présidentes et premiers  
présidents des cours d'appel  
Mesdames et messieurs les procureures générales et procureurs  
généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

**Objet : Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe - prise de fonction 1er septembre 2026 (ADDITIF).**

**Réf. :** Note SJ-26-66-RHG1/11.03.26 (liste principale).

**PJ :** Annexe 1 : additif à la liste des postes offerts.

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe judiciaires, diffusée par la note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts ainsi que les modifications apportées à la diffusion initiale.

Vous voudrez bien inviter les directeurs des services de greffe qui souhaitent modifier leurs desiderata, suite à la publication de cet additif, à remplir à nouveau une fiche de candidature pour tenir compte des nouveaux desiderata et de l'ordre de préférence. **Toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Il est rappelé que, pour tout candidat à une mutation ou une réintégration, le nombre de postes sollicités ne peut pas être supérieur à 5, indiqués par ordre de priorité, en tenant compte de l'ensemble des postes publiés, sur la liste initiale et l'additif. Les candidats à une réalisation au tableau d'avancement peuvent exprimer jusqu'à 15 desiderata.

Les candidatures déposées suite à la publication de l'additif devront être adressées au pôle chargé de la gestion des personnels de catégorie A **exclusivement par courriel et par la voie hiérarchique** ([pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr](mailto:pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr)) **au plus tard le vendredi 17 avril 2026, délai de rigueur.**

Les résultats de mobilité seront diffusés sur l'intranet du ministère de la justice **le 12 juin 2026 (date prévisionnelle)**.

Cette note et ses annexes doivent impérativement être portées à la connaissance de l'ensemble des directeurs des services de greffe et par tout moyen, qu'ils soient en activité ; en congé de maternité, de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée ; en congé de formation professionnelle ; en congé parental ; en disponibilité ; en détachement, mis à disposition ou en position normale d'activité ; bénéficiaires d'une décharge d'activité de service pour raison syndicale.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au lundi 11 mai 2026. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

**Par déléation,  
P/ le directeur des services judiciaires,  
La sous-directrice des ressources humaines des greffes,**

Signé  
électroniquement :  
BERBACH Sylvie  
Le 09/04/2026 UTC(OP)

